

Passerelle

N°42 Octobre 2012

Maison des Communes de la Vendée



DOSSIER

La prévention,
un enjeu majeur

P.10

Page
03 Actualités
de la Maison
des Communes

Page
12 Les EHPAD
face à l'augmentation
de la dépendance

Page
14 Initiatives
locales

 Maison des
Communes
de la Vendée

SOMMAIRE

> AU JOUR LE JOUR

pages 2 à 9

- > Matinée d'accueil des DGS
- > Le service Missions Temporaires recrute
- > Les nouveaux collaborateurs de la Maison des Communes
- > Nouvelle association d'élus : AMPCV
- > Risques majeurs : comment y faire face ?
- > Palmarès de la Marianne du Civisme
- > Concours photos du FDAS
- > Nouvelle application pour le suivi des points d'eau

> FOCUS

pages 10 et 11

- > La prévention, un enjeu majeur

> À VRAI DIRE

pages 12 à 13

- > Les EHPAD face à l'augmentation de la dépendance

> INITIATIVES LOCALES

pages 14 et 15

- > La Société Publique Locale
- > L'EPF, spécialiste de la maîtrise foncière

Passerelle

Maison des Communes de la Vendée

Directeur de la publication : Joseph Merceron
 Rédaction : Jeanne-Marie Allin, Jacques Bernard, Anne-Sophie Bodin,
 Anne Chaillou, Maëlle Charie, Vincent Deshoux, Natacha Doleux,
 David Garreau, Pierre Geay, Michel Guilloux, Nadine Perigord, Anne-
 Laure Proux, Céline Quillaud-Robert
 Photos : Anne-Sophie Bodin, Fotolia
 Conception graphique : Peuplades
 Mise en page : Anne-Sophie Bodin
 Impression : Offset 5
 Tirage : 1500 ex - ISSN 2102-0221

ÉDITO



Le Fonds Départemental d'Action Sociale fêtera en 2013 ses 40 ans. Que de chemin parcouru depuis sa création !

En tant que Président, je ne peux que me réjouir du travail accompli en direction des agents de nos collectivités, que ce soit en matière d'aides financières ou de services.

Grâce au FDAS, près de 12000 agents bénéficient aujourd'hui des mêmes offres et ont accès aux mêmes loisirs, qu'ils soient employés dans les plus petites communes ou dans les plus grandes, dans nos CCAS, dans nos syndicats ou nos offices... Cette égalité constitue une réelle avancée et un acquis à préserver. Depuis 2008, j'ai eu plaisir à servir cette association. Toutefois, après cinq années passées à sa présidence, le moment est venu pour moi de passer le témoin.

Vous le savez, les électeurs de la première circonscription ont souhaité que je les représente à l'Assemblée nationale et mes nouvelles fonctions me retiennent à Paris une partie de la semaine. Il m'a donc fallu faire des choix.

Même si je ressens évidemment un pincement au cœur, je suis cependant heureux et fier de confier à un autre cette magnifique association qu'est le FDAS.

Je pars avec le sentiment d'avoir œuvré pour améliorer les conditions de vie de nos agents publics et de leurs familles. Mais rien de tout cela n'aurait été possible sans l'implication des membres du conseil d'administration et sans les personnels du FDAS. Qu'ils soient ici très sincèrement remerciés pour leur travail, leur dévouement et leur enthousiasme. Je sais qu'avec eux, le travail continuera.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Alain Leboeuf
Président du FDAS



Serge Rondeau,
nouveau vice-président
du Centre de Gestion



Serge Rondeau, Conseiller Général de la Vendée, Maire de Challans et trésorier général du FDAS, succède à Alain Leboeuf en tant que 4e vice-président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

En juin <

60 nouveaux directeurs accueillis à la Maison des Communes



Mardi 12 juin, la direction « Fonction Publique Territoriale » de la Maison des Communes organisait une matinée d'accueil à destination des nouveaux DGS, directeurs d'établissement et secrétaires de mairie. Il s'agissait de leur présenter plusieurs services du Centre de Gestion, un interlocuteur privilégié dans l'exercice de leurs missions quotidiennes.

C'était une première et près de 60 directeurs et directrices en poste dans une collectivité territoriale de Vendée depuis 2010 ont répondu présents. Ils ont pu s'informer sur la protection sociale, les retraites, l'outil Net-Carrière, les instances paritaires, les missions du service emploi ou encore les concours et examens. Cette matinée conviviale a surtout permis aux intéressés de se rencontrer et de faire connaissance avec les services gestion des carrières, emploi territorial, concours et FDAS, qu'ils contactent régulièrement par téléphone.



LUDVINE CREMOIS

MARPA de Saint Maurice-le-Girard, depuis le 1er janvier 2012

« Je travaillais à la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie avant d'être mutée à la MARPA en tant que directrice. Cette matinée proposait un condensé d'informations qui m'a permis d'obtenir plus de précisions sur les possibilités du Centre de Gestion en matière de conseil et d'appui technique. J'ai été particulièrement attentive au volet concours ainsi qu'au sujet des retraites, avec la reprise d'antériorité. J'ai pris conscience que le site internet offrait également beaucoup de possibilités. Enfin, cette matinée m'a permis de rencontrer physiquement les interlocuteurs du CDG. »



HELENE NICOLAS

Mairie de Brem-sur-Mer, depuis le 23 mai 2011

« J'étais auparavant directrice de la communauté de communes du Pays Mareuillais. J'ai apprécié la convivialité de cette matinée. Le format demi-journée m'a semblé tout à fait adéquat. J'ai pu mettre des visages sur des noms. J'appelle le CDG une fois par semaine environ pour des questions liées à la gestion des carrières et aux retraites. Il s'agit par exemple de conseils sur les avancements d'échelon. »



CLAIRE DESBOIS

Communauté de communes des Essarts, depuis le 15 mars 2012

« Je suis aujourd'hui directrice de la communauté de communes des Essarts. Dans mes précédentes fonctions, au Sydev, j'occupais le poste de responsable juridique et marchés publics. Je ne traitais donc pas des données RH même si j'avais déjà des notions de droit de la fonction publique. L'appui du CDG est donc important dans mes nouvelles missions. Au cours de la matinée, j'ai particulièrement été intéressée par les entretiens d'évaluation, la déclaration à la Caisse des Dépôts et le suivi de carrières des agents. »

Marie-Luce Merlet et Nathalie Théau, assistantes du Service Missions Temporaires du Centre de Gestion

Le service Missions Temporaires recrute pour les collectivités

Pour une meilleure compréhension, le service remplacement du Centre de Gestion se nomme désormais « service Missions Temporaires ». Comme son nom l'indique, il propose des contrats ponctuels pour assurer des intérim. C'est l'occasion de rappeler ici l'activité du service.

NOUVEAU

Suite à une enquête, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé d'élargir l'intervention du service Missions Temporaires au **domaine social** et notamment les métiers d'infirmière, d'auxiliaire de soins et d'agent social.

Le service a déjà pris contact avec des établissements de formation pour mieux faire connaître son activité. Des affiches et flyers ont été réalisés à cet effet.

N'HÉSITEZ PAS À INFORMER LES PERSONNES INTÉRESSÉES POUR QU'ELLES S'INSCRIVENT AUPRÈS DU SERVICE MISSIONS TEMPORAIRES.

Le service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Vendée propose, aux collectivités, du personnel afin de remplacer des agents titulaires momentanément absents (maladie, maternité, congé parental, congés annuels, formation...), ou de faire face à un surcroît de travail, une mission ponctuelle. L'adhésion des collectivités au service est facultative, gratuite et sans engagement. Elle s'effectue par délibération de portée générale, soumise au contrôle de légalité.

Céline Quillaud-Robert, responsable du service emploi, nous explique la démarche : « La collectivité complète tout d'abord une fiche de demande de mission disponible sur l'extranet du CDG, en joignant un descriptif détaillé du poste. Ensuite nous sélectionnons des profils et transmettons des CV à la collectivité qui choisit alors son candidat et informe le service Missions Temporaires de sa décision ». En fin de mission, la collectivité transmet au service l'attestation de congés payés, s'il y a lieu, et la fiche d'évaluation (cf. extranet). Enfin, le service remet le certificat de travail et l'attestation ASSEDIC à l'agent.

Le service assure le suivi administratif :

- > Déclaration Unique d'Embauche (DUE) auprès de l'URSSAF
- > Etablissement du contrat de travail et de la convention d'affectation
- > Rémunération des agents remplaçants (selon les contrats ou avenants et selon les attestations transmises par la collectivité d'affectation pour les congés payés, heures supplémentaires, complémentaires...).

Contacts : Service Missions Temporaires • Tél. 02 51 44 10 38 • missions.temporaires@cdg85.fr

Nouveaux interlocuteurs de la Maison des Communes

Leur mission : faciliter les vôtres !

Quatre nouveaux collaborateurs ont récemment rejoint l'équipe de la Maison des Communes. Cédric Macaud et Stéphanie Bossard succèdent respectivement à Michel Fruchard et Laurence Combescot. Quentin Tritschler et Sophie Montaletang ont quant à eux été recrutés pour répondre à de nouvelles missions. Ces nouveaux interlocuteurs vous sont présentés ici.



CEDRIC MACAUD
Ingénieur système d'information

Prenant la suite de Michel Fruchard, qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er novembre 2012, Cédric Macaud assurera le management global des systèmes d'information internes, le conseil et l'appui aux collectivités dans leurs démarches d'amélioration de leurs outils informatiques, et enfin le déploiement de la plateforme multiservices numériques.



STÉPHANIE BOSSARD
Assistante service Emploi-Formation

Succédant à Laurence Combescot, Stéphanie Bossard est amenée à intervenir sur 5 types d'activités dont la bourse de l'emploi. C'est elle qui vérifie les offres d'emploi et déclarations saisies par les collectivités et qui assiste ces dernières si besoin. Elle assure le traitement des demandes d'emploi (sur RDV ou réponse écrite).

Dans le domaine de la formation des agents du Centre de Gestion, elle assure le suivi des demandes et donc du plan de formation. En externe, elle peut informer les collectivités sur les dispositifs de formation, contribuer à la gestion des salles en lien avec le CNFPT et réaliser le suivi des formations organisées par le CDG.

Pour le conseil en recrutement, elle participe à l'élaboration et l'organisation de tests bureautiques, prépare les dossiers...

Concernant la promotion de l'emploi public, elle aide à l'élaboration des supports, participe aux forums et actions visant à former de futurs territoriaux. Enfin, dans le domaine du maintien dans l'emploi et du reclassement, elle peut être amenée à prendre en charge les demandes et participe à la conception d'outils de suivi et de communication.



QUENTIN TRITSCHLER
Conseiller Hygiène et Sécurité

Quentin Tritschler, après une mission réussie au SDIS 85, a rejoint l'équipe du service Santé et Sécurité au Travail en tant que préventeur référent du secteur Est vendéen. Ce renfort fait suite à la signature d'une convention avec le FNP, Fonds National de Prévention, dont l'objet principal est d'aider les collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion à mettre en place leur Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

En plus des missions générales de conseil en santé et sécurité au travail et de la mission d'inspection réalisée par voie de convention, Quentin est chargé d'assister les collectivités dans leur démarche de recensement et d'évaluation des risques professionnels.



SOPHIE MONTALETANG
Conseillère juridique FPT

Le droit statutaire devient complexe ; les textes se multiplient, la jurisprudence évolue. Le rôle de Sophie Montaletang consiste donc à :

- > Assurer une veille juridique et communiquer sur l'actualité du droit statutaire
- > Assurer une mission d'expertise auprès des collectivités affiliées dans tous les domaines du droit statutaire
- > Conseiller les maires et présidents, directeurs et responsables administratifs
- > Assister les collectivités en cas de précontentieux ou contentieux de la fonction publique
- > Conseiller et suivre l'exercice du droit syndical des collectivités affiliées



Assemblée Générale des Maires, le 22 juin 2012, à la Maison des Communes

AMPCV : Une association unique de représentants d'élus en Vendée

Les Maires du département se sont réunis à la Maison des Communes vendredi 22 juin dernier à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle de l'AMV, Association des Maires de Vendée. Ce rendez-vous a été marqué par le vote de l'intégration des Présidents de Communautés au sein de l'AMV.

L'ensemble des élus a d'abord été accueilli par Yves Auvinet, président de l'AMV, entouré de Pierre Régnauld, maire de La Roche-sur-Yon, Antoine Chéreau, président de l'Assemblée des Communautés de Vendée, et Joseph Merceron, président du Centre de Gestion.

A l'occasion de l'Assemblée Générale Extraordinaire précédant l'AG ordinaire, l'AMV a voté la modification des statuts de son association avec l'intégration des Présidents de Communautés. Cette fusion émane de la volonté de créer une association départementale, unique et unitaire, représentative de l'ensemble des Maires de Vendée et des Présidents de Communautés de Vendée.

La nouvelle association se nommera, à compter du 1er janvier 2013, Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV). La composition de son conseil d'administration, fort de 44 membres, s'en trouve modifiée. Désormais les membres sont élus au scrutin de liste proportionnelle avec

répartition des restes à la plus forte moyenne. Le conseil intègre de plein droit les 5 maires des villes les plus peuplées à la date de l'élection. Il est également composé d'un collège de maires élisant ses 33 représentants et d'un collège de présidents de communautés élisant ses 6 représentants.

Lors de l'Assemblée Générale, les membres du bureau de l'AMV ont ensuite présenté le rapport financier et le rapport d'activité de l'année écoulée, sans oublier un focus sur l'activité du 1er semestre 2012, tant en ce qui concerne la formation des élus que les multiples dossiers suivis par l'AMV (Gens du voyage, financement des collectivités ...).

Pour clore cette réunion, Sylviane Bulteau, députée de la Vendée et vice-présidente du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, Bruno Retailleau, sénateur et président du Conseil Général de la Vendée ainsi que Bernard Schmeltz, préfet de la Vendée se sont exprimés à l'attention des élus présents.



Risques majeurs : Comment y faire face sur le terrain ?

L'Association des Maires de Vendée a créé, il y a plus d'un an, une cellule d'appui pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde auprès des communes de Vendée. A l'occasion de la réunion trimestrielle d'information et d'échanges organisée par l'AMV, les élus et les partenaires ont pu mesurer leur capacité à faire face à un événement et quelles actions mener dans la crise une fois leur PCS réalisé.

Cette réunion, du 11 septembre dernier, avait pour objectif d'apporter des réponses concrètes et de terrain concernant la sauvegarde des populations en cas d'événements majeurs ou perturbant la vie collective comme une tempête, une coupure d'électricité, un incendie ou encore un accident avec de nombreux blessés ou impliquant une évacuation.

Le Général Vernoux du Haut Comité Français pour la Défense Civile (HCFDC) est venu apporter ses conseils en termes de gestion de crise. Il a tout d'abord redéfini le rôle du maire en tant que DOS, Directeur des Opérations de Secours. Le maire est responsable de la sauvegarde de la population, que sa commune ait ou non engagé la démarche d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Puis le Général Vernoux a fourni les clés pour faire face à la crise. Il a évoqué la planification, l'entraînement avec l'organisation d'exercices, la réponse opérationnelle sur le terrain, le choix des locaux de la cellule de crise ainsi que la nécessité des tableaux de bord en tant qu'outils principaux de gestion de crise.

Deux communes ont ensuite exposé leur bilan sur les exercices qu'elles ont effectués. Joël Bobineau a décrit le scénario de rupture d'une canalisation de gaz mis en place à Mervent. A la Tranche-sur-Mer (cf. photo ci-contre), 3 exercices ont été effectués, un pour tester le système d'alerte, une simulation d'alerte orange et rouge de submersion marine ainsi qu'un feu de forêt. Une alerte, réelle, orange tempête Joachim a également été mise en place. Après avoir décrit le scénario d'accident, les élus ont présenté le déroulement de l'exercice avec les services ou entités impliqués dans la préparation et la réalisation de celui-ci. Grâce à cette expérience, les deux com-



↑ Les représentants de La Tranche-sur-Mer ont présenté les exercices effectués sur la commune.

munes ont pu mettre en avant les points positifs et/ou à améliorer de leur PCS. Ils ont souligné l'importance de l'implication des adjoints pour permettre au maire d'être mobile à tout instant.

François Peignault est intervenu à son tour pour présenter le système d'avertissement mis à disposition par Météo-France pour qualifier l'événement pluvieux, APIC, Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes. Enfin, les services de la Préfecture ont pris la parole pour dévoiler le nouveau DDRM, Dossier Départemental des Risques Majeurs. Il s'agit du document consignait toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau du département ainsi que les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Le DDRM recense également toutes les communes à risques du département, dans lesquelles une information préventive des populations doit être réalisée.

Marianne du Civisme

Palmarès 2012



A l'occasion du rassemblement des Maires de Vendée pour l'Assemblée Générale annuelle, Pierre Geay, président de l'Association Vendéenne des Anciens Maires a procédé à la remise des Mariannes du Civisme pour récompenser les communes ayant obtenu le meilleur taux de participation électorale aux Présidentielles et Législatives de 2012.

	OR	ARGENT	BRONZE
Moins de 250 inscrits	Cezais	Mallièvre	La Couture
251 à 500 inscrits	St-Laurent de la Salle	St Benoist sur Mer	Le Mazeau
501 à 1000 inscrits	Longèves	L'Orbrie	Fougéré
1001 à 3500 inscrits	St Malo du Bois	St Mathurin	Beaurepaire
3501 à 10 000 inscrits	Le Poiré-sur-Vie	La Ferrière	Les Essarts
Plus de 10 000 inscrits	Le Château d'Olonne	Olonne-sur-Mer	Les Herbiers

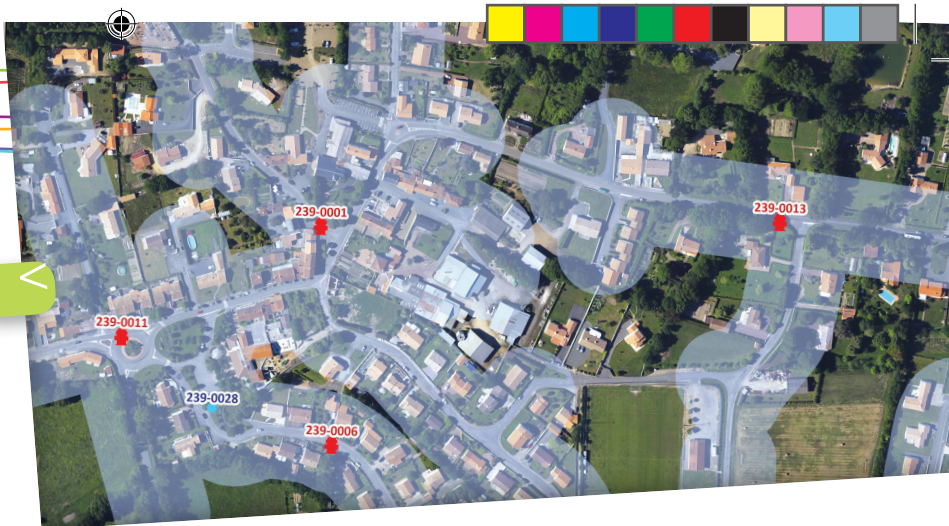
Rosnay (251 à 500 inscrits) : commune classée « hors concours » car ayant obtenu le trophée 2 fois de suite

2e CONCOURS PHOTOS DU FDAS UNE EXPLOSION DE COULEURS EN EXPOSITION

Face au succès du 1er concours photos, le FDAS a invité les agents territoriaux de Vendée à une seconde participation cette année, jusqu'à fin septembre. Les clichés « De toutes les couleurs », thème 2012, seront à découvrir en novembre dans le hall de la Maison des Communes.

52 participants avaient envoyé leur plus beau « Paysage de Vendée » en 2011. Cette année ils sont 60 agents territoriaux à concourir. Le jury se réunira le 6 novembre et les résultats seront proclamés le 16 novembre à l'occasion de la soirée de remise des prix. Les trois gagnants recevront des chèques cadeaux d'un montant de 150, 100 et 50 euros. Un nouveau prix sera décerné cette année. Il s'agit du « prix du public » avec à la clé un chèque cadeaux de 130 euros. L'ensemble des photos fera l'objet d'une exposition dans le hall de la Maison des Communes à partir du 16 novembre.

WEB SIG :
D.E.C.I. 85



Une nouvelle application pour le suivi des points d'alimentation en eau

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours, Vendée Eau et Géo Vendée ont créé une application en ligne de suivi des points d'alimentation en eau pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Après plus de 3 ans de travail d'intégration de données, celle-ci est désormais accessible aux communes de Vendée.

On appelle « points d'eau utilisés pour la Défense Extérieure contre l'incendie » tous les poteaux et bouches incendie ainsi que les points d'eau artificiels et naturels. L'outil WEB SIG : D.E.C.I. 85 propose recense aujourd'hui toutes les informations relatives à ces points d'eau. Il offre une donnée unique, accessible, fiable et à jour, indispensable pour le SDIS, par exemple, afin de connaître immédiatement les ressources en eau sur le lieu d'un incendie. Ce nouvel outil permet également, aux communes du département, une maîtrise et une optimisation de la couverture de défense incendie. Il leur est ainsi possible d'identifier les secteurs non couverts et les aménagements prioritaires.

De nombreux acteurs ont accès à ce service web SIG : Vendée Eau et ses exploitants et maîtres d'œuvre, le SDIS, les communes, les communautés de communes et les prestataires qui assurent l'entretien des poteaux et des bouches incendie. A noter que Vendée Eau a réalisé une campagne de mesure initiale de débit/pression sur tous les ouvrages. Ces mesures sont intégrées dans l'application tout comme les dates d'entretiens effectués, les remplacements ou déplacements des points d'eau.

Pour plus de renseignements sur le projet, vous trouverez ci-dessous les coordonnées des interlocuteurs pour chaque structure :

SDIS : Règlementation

Yannick LE BRAS – Tél. 02 51 45 10 80
yannick.le-bras@sdis-vendee.fr

Vendée Eau : Réception PI / BI - PI / BI HS définitive - Mesures débit/pression

Céline MICAUD – Tél. 02 51 24 81 99
celine.micaud@vendee-eau.fr

Géo Vendée : Application WEB-SIG

Romain VALLET – Tél. 05 51 44 10 30
geovendee@cdg85.fr

VIDÉO La Maison des Communes bientôt sur vos écrans

Afin de mieux faire connaître son activité auprès du public, la Maison des Communes a décidé de réaliser une courte vidéo de présentation de sa structure et des entités qui la composent.

Quel est ce bâtiment en bois situé dans la zone des Oudairies ? La Maison des Communes ? Quelles sont ses missions ? Afin de répondre le plus clairement et simplement possible à ces interrogations fréquentes, la Maison des Communes a fait appel à la société Olonnaise AMP pour la réalisation d'une présentation vidéo de 3 minutes environ.

Le film sera visible prochainement sur le site web www.cdg85.fr

Echanges Territoriaux 2012

La prévention, un enjeu majeur pour les collectivités



Stress au travail, accident de service, maladies professionnelles... les arrêts de travail se multiplient, dans nos collectivités. Pour veiller à la santé et la sécurité des agents dans le cadre de leur travail, la prévention reste le mot d'ordre. La journée « Echanges Territoriaux » organisée à la Maison des Communes par le service Santé et Sécurité au Travail, le 21 septembre dernier, a abordé les points clés pour tenter d'enrayer cette forte sinistralité.

Malgré tous les efforts de prévention consentis depuis plus de 10 ans par les collectivités locales, les arrêts de travail se multiplient, avec un accroissement très important des maladies professionnelles et une augmentation sensible des accidents de service. Les conséquences de cette sinistralité sont redoutables, d'abord pour les agents qui en sont victimes, puisque leur intégrité physique ou psychique se trouve atteinte, mais aussi pour la collectivité qui en supporte les conséquences humaines et économiques. L'assureur qui couvre les collectivités de Vendée par le biais du contrat groupe du Centre de Gestion, a déjà tiré la sonnette d'alarme en raison de la forte augmentation de la sinistralité enregistrée dans plusieurs collectivités vendéennes au cours du premier semestre 2012.

Dans ce vaste domaine de la qualité globale du travail, des actions fortes doivent donc être menées. C'est pourquoi le service Santé et Sécurité au Travail du Centre de Gestion a organisé cette journée de sensibilisation en direction des communes, EHPAD et autres établissements publics. Comme l'indiquent les intitulés des différentes conférences et tables rondes programmées, le mot-clé reste la prévention, car l'anticipation des événements est primordiale. L'objectif est en effet de veiller à ce que les conditions d'emploi des agents, mais aussi leur motivation et leur implication puissent s'améliorer constamment. Cette journée était également l'occasion pour les acteurs de la prévention de mieux se connaître et d'échanger lors des conférences, des tables rondes et des points d'information.

EMPLOYEURS ET AGENTS PASSER LE CAP DU HANDICAP

Les collectivités sont tenues d'employer **6 % de travailleurs handicapés** dès lors qu'elles comptent vingt agents à temps complet. On constate que seulement 19 % des collectivités de Vendée affiliées au Centre de Gestion remplissent ces conditions (chiffres du FIPHP). Le handicap constitue donc encore aujourd'hui un aspect de la prévention sur lequel les collectivités peuvent largement gagner à anticiper pour prévenir ou adapter les postes de travail.

Pour **faire tomber les préjugés et les stéréotypes**, les organisateurs de la journée Echanges Territoriaux ont fait appel à la troupe de théâtre Grizzli Philibert Tambour dont la prestation se voulait découpante et provocante. « Les freins doivent être levés aussi bien du côté de l'employeur, pour permettre l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, que du côté des agents qui taisent parfois leur handicap » explique Céline Quillaud-Robert du service Emploi-Formation à la Maison des Communes.

Le Centre de Gestion depuis 3 ans, a signé une **convention avec le FIPHP**, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. L'objectif est de mener des actions de sensibilisation comme celle des Echanges Territoriaux. « Le handicap n'est pas synonyme d'incompétence, voilà le message que nous voulons faire passer » souligne Céline Quillaud-Robert.

Mal-être au travail, stress...

Comment lutter contre les risques psychosociaux ?

Les médecins de prévention mesurent l'augmentation actuelle des RPS, Risques Psychosociaux, à travers les entretiens menés avec les agents. Ces risques concernent toutes les catégories de travailleurs, indépendamment du secteur d'activité ou de la catégorie professionnelle.

Les RPS sont souvent liés à la transformation de plus en plus rapide du travail. Ils prennent notamment leur origine dans l'intensité du travail, les rapports sociaux au travail, et l'insécurité de la situation de travail.

Toutes ces situations peuvent aboutir à des troubles détectables comme les troubles de l'humeur, le stress, l'agressivité, les troubles musculo-squelettiques, le ras-le bol ou l'épuisement professionnel. Ces manifestations apparaissent au moment où l'agent a l'impression qu'il ne peut plus faire face à ce qui lui est demandé avec les moyens dont il pense disposer.

Les points clés d'une démarche de prévention des RPS : PHASE DE PRÉPARATION

> Création d'un groupe pilote avec des représentants de la direction et du personnel, formation du groupe à la prévention des RPS, s'accorder sur la méthode et sur la communication envers tous les agents

PHASE D'ACTIONS ET COMMUNICATION

> Mettre en place des ateliers collectifs pour : **1/** Identifier et analyser les situations à risques, **2/** Identifier les causes, **3/** Proposer et mettre en oeuvre des actions d'amélioration, **4/** Evaluer leur pertinence et efficacité, **5/** Actualiser les situations à risques, **6/** Faire un suivi des actions menées et mesurer les améliorations obtenues, **7/** Communiquer ces éléments à l'ensemble du personnel.

Le Document Unique

Outil indispensable pour obtenir un financement des actions de prévention

Le FNP, Fonds National de Prévention, peut apporter un soutien financier aux collectivités qui souhaitent développer des actions de prévention pour leurs agents. Pour prétendre à ce financement, la collectivité doit se doter de son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Pour aider les collectivités à constituer ce Document Unique, le Centre de Gestion vient lui aussi de solliciter le FNP, dans le cadre d'une convention triennale. D'ici fin 2012, le service Santé et Sécurité au travail sera en mesure de proposer un accompagnement aux collectivités pour les aider à identifier et à évaluer les risques professionnels auxquels les agents sont exposés dans leur quotidien. Cette démarche prendra la forme d'une formation-action à destination de l'assistant de prévention et de tout autre agent ou élu impliqué dans ce projet.

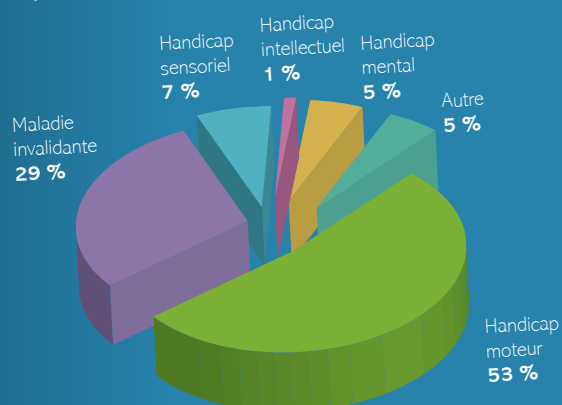
Ensuite, un préventeur du Centre de Gestion accompagnera cet agent dans sa collectivité pour faire ensemble l'évaluation des risques sur les principaux postes de travail et permettre un transfert de compétences pour rendre l'agent plus autonome sur cette évaluation. Des points d'avancement seront faits régulièrement entre le préventeur et l'agent pour valider chacune des étapes de l'élaboration du Document Unique. En parallèle, des réunions seront organisées au niveau des cantons pour permettre aux agents en charge de ce dossier de se rencontrer et de partager leurs difficultés, leurs bonnes pratiques et ainsi créer un réseau d'échange de proximité.

Pour plus d'infos, contactez le service Santé et Sécurité au Travail du Centre de Gestion au 02 51 44 10 19



- > **3 %** des personnes handicapées sont en fauteuil.
- > **Plus de 80 %** des handicaps ne sont pas visibles.

Typologie de handicap des personnes accompagnées par Cap Emploi Vendée* en 2011 :



* Organisme de placement spécialisé dans l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Une équipe pluridisciplinaire pour optimiser les conditions de travail des agents en difficulté

L'équipe pluridisciplinaire, constituée des médecins de prévention, d'un représentant de la direction, d'un expert sur le statut des agents de la FPT, d'un préventeur et du référent handicap de la Maison des Communes, œuvre depuis 2010 pour détecter des situations dans les collectivités et proposer des actions de maintien dans l'emploi. Cette démarche consiste à maintenir en emploi un agent présentant une inaptitude ou un risque d'inaptitude à son poste de travail.

Plus les situations sont détectées précocement, plus il est facile de trouver des solutions possibles et une issue favorable pour la collectivité, pour la personne en situation de handicap et plus largement pour les agents de la collectivité qui peuvent bénéficier des effets positifs d'une mesure de prévention. « 80 cas ont à ce jour été étudiés » précise David Garreau, responsable du service Santé et Sécurité au Travail.

Accroissement de la dépendance



Quelles solutions de prise en charge des personnes âgées pour demain ?

Dans un contexte de vieillissement de la population lié à l'allongement de l'espérance de vie, l'accompagnement des personnes face à la perte d'autonomie est une préoccupation centrale. L'INSEE annonce qu'il y aurait, en Vendée, 8400 personnes dépendantes de plus en 2030 qu'en 2010. A l'occasion de la rencontre des CCAS du département, qui s'est tenue à la Maison des Communes le 25 septembre dernier, l'ARS, Agence Régionale de Santé, a pourtant indiqué que le nombre de places en EHPAD ne pourrait augmenter dans les 5 années à venir. Comment les établissements d'accueil des personnes âgées vont-ils pouvoir faire face ?

Aujourd'hui la région Pays de la Loire est très bien dotée en places d'hébergement pour personnes âgées. La Vendée, avec 163 places médicalisées pour 1 000 habitants de 75 ans ou plus, est même le département le mieux équipé. Pourtant la Vendée connaîtra une croissance de la dépendance plus forte que l'ensemble des Pays de la Loire. En effet, l'installation ces dernières années de nombreux retraités sur la côte, en provenance de la région ou de l'extérieur, joue un rôle d'accélérateur. A noter que les risques d'entrée en dépendance s'accroissent notablement à partir de 80 ans. L'enjeu de l'accompagnement de la dépendance dans les décennies à venir est donc fort pour le littoral vendéen. Le territoire allant de Saint-Gilles-Croix-de-Vie aux Sables-d'Olonne connaîtrait un accroissement plus fort qu'Angers ou Le Mans.

Face à ce défi, le projet régional de santé de l'Agence Régionale de Santé met la priorité sur l'accompagnement des personnes à domicile, ce qui permettra aux établissements de privilégier l'accueil des personnes les plus dépendantes. Il faut savoir que les EHPAD, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, n'accueillent pas uniquement des personnes

dépendantes. Dans la région, c'est en Vendée et Loire-Atlantique que la part des personnes non dépendantes hébergées est la plus forte.



94 établissements publics accueillent les personnes âgées en Vendée : **78** EHPAD, **16** maisons de vie.

Près de **4 000** agents territoriaux environ travaillent dans ces structures.

33 établissements privés existent également sur le département : **24** structures associatives et **9** établissements, à but lucratif.

Au total, près de **10 400** places sont proposées sur le département, établissements privés et publics confondus.

Qu'est ce qu'un EHPAD ?

L'EHPAD est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, anciennement dénommé « maison de retraite ». Il peut accueillir des personnes très dépendantes, parfois atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies dégénératives. Un EHPAD peut être public, privé associatif ou privé lucratif. Sa création est soumise à une procédure d'autorisation préalable conjointe du Président du Conseil général et du Directeur Général de l'ARS, Agence Régionale de Santé. Les charges de fonctionnement sont réparties entre les trois sections tarifaires : hébergement, dépendance et soins.

Le **tarif dépendance** est à la charge de la personne accueillie, qui peut en fonction de ses ressources bénéficier de l'APA, Allocation Personnalisée d'Autonomie, financée par le Conseil général. Le **tarif soins** est entièrement pris en charge par l'assurance maladie. Le **tarif hébergement** est quant à lui à la charge du résident, qui peut éventuellement, sous conditions de ressources, bénéficier de certaines aides au logement.

Maison de vie, EHPAD : quelle différence ?

La maison de vie doit son origine à la Marpa, Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées. C'est la MSA, le régime de protection sociale agricole qui a imaginé ces petites unités de vie, au milieu des années 1980.

A la campagne les personnes âgées étaient contraintes de s'exiler à la ville pour trouver une maison de retraite. Or, ce qu'elles souhaitaient était de continuer à vivre dans leur environnement familial. Ainsi, depuis près de 20 ans, de nombreuses initiatives ont vu le jour en milieu rural comme en ville, à l'initiative du secteur associatif ou mutualiste, de CCAS, ou de municipalités isolées ou regroupées.

Les maisons de vie proposent à leur vingtaine de résidents un logement privatif ainsi que des espaces de vie collective. L'objectif est que chacun dispose d'un vrai « chez soi ». A la différence des EHPAD, ces unités de vie accueillent des personnes autonomes.

Et Les CLIC, à quoi servent-ils ?

Chaque famille est confrontée un jour ou l'autre à la question de l'accompagnement ou de la prise en charge d'un parent âgé ou très âgé. Dans ces moments délicats, il est toujours difficile d'y voir clair sur la conduite à tenir. La difficulté est d'autant plus grande que l'information sur l'offre de services est dispersée et parfois peu accessible. Le Centre Local d'Information et de Coordination a vocation à être un lieu ressource pour les personnes âgées et leur entourage ; un lieu d'accueil, d'information et d'orientation. Il en existe 12 en Vendée, et bientôt 13 avec l'ouverture du CLIC de Saint-Jean de Monts – L'Ile d'Yeu.



FRANÇOISE REZEAU
Présidente de l'UDCCAS
Adjointe au Château-d'Olonne,
Affaires sociales

« Comme l'a précisé l'ARS, Agence Régionale de Santé, lors de la rencontre du 25 septembre dernier, nous ne pouvons pas espérer obtenir davantage de places en EHPAD dans les années à venir en Vendée. L'ARS, en priorité, souhaite trouver des solutions d'accueil pour les personnes handicapées, âgées de 60 ans et plus.

Les EHPAD existants arrivent à saturation ; ils doivent pourtant rester à taille humaine. Nous nous dirigeons donc vers un accroissement des hospitalisations à domicile. Il faut donc revoir l'organisation de notre action sociale, trouver la bonne articulation entre médecins, services de soins, patients. ».

L'INSEE PRÉVOIT **8400 PERSONNES**
DÉPENDANTES DE PLUS EN 2030
QU'EN 2010 EN VENDÉE.

DANS LES PAYS DE LA LOIRE,
1 PERSONNE SUR 20 EST ÂGÉE
DE 80 ANS OU PLUS. CETTE PROPORTION
DEVRAIT DOUBLER D'ICI 2040.



GÉRARD VILLETTE
Vice-Président du Conseil Général 85
Président de la commission Solidarité et Famille
Maire de Chantonay

« En Vendée, 8 unités de vie vont être créées dans les 3 années à venir. L'idée est de créer des passerelles avec les EHPAD. Les résidents pourront passer de l'un à l'autre en fonction de l'évolution de leur dépendance.

L'objectif du Conseil général est de maintenir la proximité des personnes âgées avec leur famille ou leur voisinage. Le schéma « Bien vieillir en Vendée » met donc l'accent sur le maintien à domicile, qui est le souhait de la majorité des personnes. Nous veillons aussi à préserver un équilibre territorial pour mieux doter les territoires où existent de plus grands besoins. La discussion n'est pas facile avec l'ARS mais nous maintenons cet objectif ».

...



BRUNO GABORIAU

Directeur d'EHPAD

Résidence Sainte-Agathe,

Saint Martin des Noyers

Résidence St-Vincent-de-Paul aux Essarts

« Je tiens tout d'abord à préciser qu'on ne parle plus de logement foyer mais d'EHPAD. Nombreux sont ceux qui encore aujourd'hui font l'erreur.

La liste d'attente est longue pour l'EHPAD du Pays des Essarts, mais on sait que les personnes âgées s'inscrivent dans plusieurs structures à la fois pour augmenter leur chance d'obtenir une place. L'âge moyen d'entrée étant de 85 ans.

Je pense qu'à l'avenir les EHPAD doivent devenir des plateformes multiservices afin de répondre aux besoins de toute la filière gériatrique. Il faut trouver pour cela une coopération entre tous les acteurs du secteur ou créer la réponse aux besoins émergents.

A titre d'exemple, sur le territoire de Montaigu, où je suis élu, l'EHPAD multisite est géré par le CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale. Afin de répondre au mieux aux besoins de la population âgée dépendante le CIAS a réparti les lits sur le territoire de la communauté de communes privilégiant la proximité dans chaque commune mais aussi la mutualisation à l'échelle du territoire.

Aujourd'hui 20% des personnes résidant en EHPAD (Gir 5 et 6) pourraient être logés en MARPA du fait de leur autonomie. Avec la saturation des places en EHPAD, il faudra bien évidemment mener une réflexion pour optimiser la gestion tout en préservant équilibre et qualité de vie ».



ERIC CHAILLOT

Directeur d'EHPAD

Résidence Les Humeaux à Bournezeau

« Notre établissement peut accueillir 59 résidents et nous sommes au complet. Les demandes sont enregistrées au CLIC de la Châtaigneraie avant de nous être transférées. Je dirige l'EHPAD de Bournezeau depuis février 2012 et je constate déjà une forte augmentation de la dépendance des personnes entrantes.

En effet, il s'agit souvent d'inscriptions dans l'urgence car les familles effectuent leur demande de plus en plus tardivement. L'augmentation de la dépendance est bien réelle et perceptible, tandis que les moyens humains dont nous disposons pour offrir un accompagnement de qualité ne progressent pas dans les mêmes proportions. Mon rôle en tant que chef d'établissement est de trouver le bon équilibre entre la mission de service public qui nous est confiée et des moyens contraints par le contexte socio-économique actuel. Il en va de la qualité de l'accompagnement au quotidien et à long terme. »

Deux structures pour l'aménagement

UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE AU SERVICE DES COMMUNES

Une Société Publique Locale vient d'être créée en Vendée pour faciliter la réalisation des projets des communes en matière d'aménagement.

Création de crèche, de zones d'habitation, aménagement du centre-bourg, construction d'une salle polyvalente... Pour les élus des communes rurales, un appui est nécessaire pour mener ces projets complexes qui demandent un savoir-faire technique, juridique et financier important.

L'assistance technique de l'État sur l'ingénierie dans le domaine de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat (Atesat) cessera son activité en fin d'année. Une Société Publique Locale vient donc d'être mise en place dans le département à l'initiative du Conseil Général. Les communes qui le souhaitent pourront en être actionnaires et ainsi bénéficier de ses services. Les missions de l'agence consisteront à faciliter la réalisation des études et travaux réalisés par les collectivités actionnaires grâce aux moyens mutualisés entre le Conseil Général et Vendée Expansion. Le service apporté pourra aller de la simple étude à la maîtrise d'ouvrage complète, du mandat à la concession d'aménagement.

Projets urbains



La commune de La Chaize-Giraud s'appuie sur les moyens et les compétences de l'EPF de la Vendée pour l'accompagner dans un projet de réaménagement de centre-bourg.

pour favoriser l'aménagement du territoire

L'EPF PROPOSE SES CONSEILS STRATÉGIQUES EN MAÎTRISE FONCIÈRE

Véritable conseil stratégique auprès des collectivités publiques, l'Etablissement Public Foncier de la Vendée les aide à assurer la maîtrise de leurs projets. Il est compétent pour réaliser ou faire réaliser les acquisitions foncières et les opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains.

L'EPF de la Vendée a été créé en mai 2010 par l'État pour lutter contre la spéculation foncière sur les zones tendues du département. Il a aussi pour mission de faciliter la production de logements à coûts maîtrisés et permettre ainsi l'accès au logement (propriété ou location), notamment des jeunes ménages, à proximité des zones d'emploi.

Trois types d'opérations peuvent aujourd'hui bénéficier d'une intervention de l'EPF :

- les projets de création de logements, qui représente plus de 80 % de l'activité de l'EPF,
- les opérations de revitalisation des bourgs ruraux,
- les requalifications de friches industrielles.

Sollicité par les collectivités territoriales ou EPCI, l'EPF acquiert du foncier bâti ou non bâti puis en assure le portage pendant plusieurs années (4 ans en moyenne), période au cours de laquelle la commune peut se concentrer sur son projet d'aménagement.

À l'issue de ce portage, et éventuellement après dépollution des sols ou démolition des biens bâtis, l'EPF rétrocède un foncier « prêt à l'emploi », soit à la collectivité, soit à un opérateur.

L'action de l'EPF ne s'inscrit donc pas dans une logique de court terme puisqu'elle vise à assurer à la collectivité la disponibilité d'un foncier à coût maîtrisé à un horizon de 4 à 5 ans environ. Cela suppose à la fois une anticipation des besoins et une réflexion préalable permettant la réalisation des opérations de qualité.

L'EPF accompagne les communes sur leurs projets d'aménagement en encourageant une gestion économe des espaces agricoles. C'est la raison pour laquelle l'EPF privilégie les interventions sur des « dents creuses » situées en zone urbaine ou sur des opérations de renouvellement urbain (démolition-reconstruction, réhabilitation...).

Conscient de la complexité de certaines de ces opérations, l'EPF assiste également les communes durant la réalisation des études, dont il peut assurer la maîtrise d'ouvrage et participer au financement.

L'EPF veut également promouvoir l'émergence de nouvelles formes urbaines et architecturales, qui concilient qualité architecturale, préservation du cadre de vie, et intégration au tissu urbain existant.



L'EPF en chiffres :

7 collaborateurs
29 conventions d'action foncière avec les collectivités vendéennes
80 hectares de foncier sous convention
Un potentiel de 1500 logements dont 285 logements sociaux

MISSIONS TEMPORAIRES

du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Inscrivez-vous !



02 51 44 10 38

MÉTIERS ADMINISTRATIFS

- > Directeur des services
- > Responsable de service
- > Assistant administratif
- > Chargé d'accueil / Etat-civil
- > Comptable
- > Agent chargé de l'urbanisme
- > Chargé de communication



Missions assurées au sein de :

- > Mairies
- > Communautés de communes
- > Etablissements d'hébergement pour personnes âgées

MÉTIERS TECHNIQUES

- > Cuisinier
- > Agent polyvalent : espaces verts, bâtiments, entretien



MÉTIERS DE L'ANIMATION

- > animateur auprès des enfants / personnes âgées



MÉTIERS DU MÉDICO-SOCIAL

- > Infirmier
- > Aide-soignant
- > Agent social



Service Missions Temporaires
MAISON DES COMMUNES DE LA VENDÉE
65, Rue Képler - CS 60239 - 85006 La Roche sur Yon cedex
missions.temporaires@cdg85.fr
www.cdg85.fr

